

ANNEXE A**FORMULAIRE DE SIGNALEMENT DE COMPORTEMENTS ILLÉGAUX OU D'IRRÉGULARITÉS****DONNÉES DU DÉNONCIATEUR**

Nom et prénom

Fonction ou poste

Tél./portable

E-mail

COMPORTEMENT SIGNALÉ

Date ou période à laquelle les faits se sont produits :

jj/mm/aa

Lieu physique où les faits se sont produits : (indiquer le nom et l'adresse)

En dehors des locaux : (indiquer le lieu et l'adresse)

Je considère que les actes ou omissions commis ou tentés constituent : une

- ☐ infraction pénale ;
- ☐ constituant des infractions civiles ;
- ☐ constituant des infractions administratives et/ou comptables ;
- ☐ constituant une violation de dispositions dont les infractions sont passibles de sanctions disciplinaires ; susceptibles de causer un préjudice patrimonial à CAP ARREGHINI S.p.A. ;
- ☐ susceptibles de porter atteinte à l'image de CAP ARREGHINI S.p.A. ;
- ☐ susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la sécurité des salariés, des citoyens ou des usagers, ou de nuire à l'environnement ;
- ☐ susceptibles de porter préjudice aux salariés, aux usagers ou à d'autres personnes exerçant leur activité au sein de CAP ARREGHINI S.p.A. ;
- ☐ autre (préciser)

Description des faits (comportement et événement) :

Auteur(s) des faits :

1 _____

2 _____

3 _____

Autres personnes éventuellement au courant des faits et/ou en mesure de témoigner

à ce sujet : 1 _____

2 _____

3 _____

Consentement à la communication de son nom à l'accusé

☐ O ☐ NO
UI N

Lieu et date _____ Signature _____

La déclaration peut être déposée :

* Sous forme de signalement sur papier, placé dans trois enveloppes fermées : la première contenant les données d'identification du signalant ainsi qu'une photocopie de sa pièce d'identité ; la deuxième contenant le signalement, de manière à séparer les données d'identification du signalant du signalement lui-même. Les deux enveloppes devront ensuite être placées dans une troisième enveloppe fermée portant à l'extérieur la mention « confidentiel » à l'attention du responsable du signalement (par exemple « confidentiel à l'attention du président de l'ODV »). Le signalement devra être envoyé à Me Chiara Maltese, Via Brusafiera 12, 33170 Pordenone (PN). Une fois la communication reçue, celle-ci fera l'objet d'un enregistrement confidentiel, y compris dans un registre distinct, par le responsable.

NOTE D'INFORMATION AU TITRE DE L'ART. 13 DU RÈGLEMENT (UE) 2016/679 RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PERSONNES EFFECTUANT DES SIGNALEMENTS D'INFRACTIONS – LANCEURS D'ALERTE VISÉS PAR LE DÉCRET LÉGISLATIF 24/2023

CAP ARREGHINI S.P.A s'engage à respecter votre vie privée et à protéger vos données à caractère personnel, c'est-à-dire les données qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, permettre de vous identifier. La présente note d'information sur les données à caractère personnel contient des informations concernant les motifs et les modalités selon lesquels la société traitera vos données à caractère personnel, ainsi que les types de données à caractère personnel qui seront collectées.

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre du présent consentement est CAP ARREGHINI S.P.A., dont les coordonnées sont les suivantes : Siège social : Viale Pordenone n° 80, 30026, Portogruaro (VE)

Téléphone : +39 0421/278115

Les données à caractère personnel sont traitées par le responsable de la gestion des signalements internes *conformément* au décret législatif n° 24/2023 (dit « *whistleblowing* ») de CAP ARREGHINI S.p.A., en sa qualité de sous-traitant externe désigné à cette fin conformément à l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») dans l'exercice de ses fonctions liées à la vérification d'éventuelles infractions signalées dans l'intérêt de la Société, qui pourraient être signalées par les salariés de CAP ARREGHINI S.p.A ou par des tiers et relevant des dispositions réglementaires prévues par le décret législatif n° 24/2023.

1. BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Les bases juridiques du traitement sont les suivantes :

- l'intérêt légitime du Responsable du traitement, au sens de l'article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD, qui, ayant pris connaissance de la signalisation que vous avez présentée, entend garantir et préserver l'intégrité du patrimoine de l'entreprise ;
- la nécessité de respecter une obligation légale à laquelle le Responsable du traitement est soumis, conformément aux dispositions de la loi n° 179/2017 et du décret législatif n° 24/2023 ;
- la nécessité pour le responsable du traitement de constater, d'exercer ou de défendre un droit devant les tribunaux, si cela s'avérait nécessaire ;
- votre consentement spécifique conformément aux articles 6, paragraphe 1, lettre a) et 9, paragraphe 2, lettre a) du RGPD.

Il est rappelé que la communication des données à caractère personnel (données d'état civil et de contact) dans les signalements visés par le décret législatif n° 24/2023 est facultative ; le défaut de communication des données à caractère personnel pourrait toutefois compromettre l'instruction du signalement : en effet, les signalements anonymes ne seront pris en considération que s'ils sont suffisamment circonstanciés et fournis avec une abondance de détails, de manière à faire ressortir les faits et les situations liés à des contextes déterminés.

2. TYPES DE DONNÉES TRAITÉES ET FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données fournies par le signalant afin de décrire les comportements présumés illicites dont il a eu connaissance dans le cadre de sa relation de travail et commis par des personnes qui, à divers titres, interagissent avec lui, sont traitées dans le but de mener les enquêtes nécessaires visant à vérifier le bien-fondé des faits faisant l'objet du signalement et à prendre les mesures qui s'imposent.

3. DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les destinataires des données collectées à la suite du signalement sont, le cas échéant, l'autorité judiciaire et l'ANAC, ainsi que le responsable des signalements internes en tant que sous-traitant externe.

4. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées sont conservées pendant une durée n'excédant pas dix ans à compter de la date de réception du signalement, ainsi que pendant toute la durée nécessaire au déroulement des éventuelles procédures découlant du traitement du signalement (disciplinaire, pénale, comptable).

Cette disposition ne fait pas obstacle à une conservation plus longue en cas de demandes émanant des autorités publiques et de l'Autorité garante de la protection des données à caractère personnel.

La conservation des données à caractère personnel, y compris les données sensibles, pendant une durée plus longue, dans la limite du délai de prescription des droits, est réservée pour répondre aux besoins liés à l'exercice du droit de défense en cas de litiges.

5. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Conformément au règlement (UE) 2016/679, vous disposez de certains droits concernant le traitement de vos données à caractère personnel, qui sont indiqués ci-dessous.

- Droits d'accès à vos données à caractère personnel collectées par la Société. Vous avez le droit d'obtenir une copie de vos données à caractère personnel collectées par la Société et de vérifier la licéité de leur traitement.
- Droit de rectification, de correction et de mise à jour de vos données à caractère personnel collectées par la Société. Vous avez le droit de corriger toute information incomplète ou inexacte vous concernant qui a été collectée par la Société.
- Droit de recevoir, dans un format structuré et lisible par machine, les données à caractère personnel que vous avez fournies (portabilité des données) et droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement, à condition que cela s'inscrive dans le cadre de l'exécution d'une relation de travail.
- Droit à l'effacement de vos données à caractère personnel. Vous avez le droit de demander l'effacement ou la suppression de vos données à caractère personnel lorsqu'il n'existe plus de motif légitime justifiant leur traitement par la Société. Vous avez le droit de demander l'effacement de vos données à caractère personnel si vous avez exercé votre droit d'opposition au traitement.
- Droit à la limitation du traitement de vos données à caractère personnel. Vous avez la possibilité de demander à la Société de suspendre le traitement de vos données (si, par exemple, vous souhaitez vérifier la licéité du traitement ou les finalités de celui-ci).
- Droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel dans certaines circonstances. Ce droit ne s'applique que lorsque le traitement de vos données repose sur un intérêt légitime de la Société ou en cas de profilage de vos données.
- Droit de retrait du consentement. Si le traitement de vos données à caractère personnel repose sur votre consentement, vous avez le droit de retirer à tout moment le consentement que vous avez donné pour le traitement de celles-ci.

Lu, confirmé et signé.

.....

M. / Mme
